

FORMATION DE L'ÉQUIPE DE PLACEMENT

Crédits carbone

Avez-vous déjà vu cet écran en réservant des billets d'avion?


Compensation carbone (fournie par CHOOOSE)

Compensez une estimation des émissions de gaz à effet de serre associées à vos vols en soutenant des projets de compensation carbone.

[En savoir plus](#)

Coût total de compensation carbone : **6,82 \$** Total estimatif des émissions de gaz à effet de serre : **256,12 kg éq. CO₂**

Ajouter le coût de compensation à ma réservation



3 193 clients d'Air Canada ont compensé les émissions de leur voyage au cours des sept derniers jours.

La compensation des émissions de carbone de votre vol transatlantique pour un peu moins de 7 \$ semble être une bonne affaire. Vous pouvez réduire votre propre empreinte carbone et voyager sans vous sentir coupable pour le prix d'un latte aux épices d'automne. Est-il vraiment si abordable et facile de résoudre la crise climatique?

Notre plus récente séance de formation de l'équipe de placement menée par notre équipe de développement durable portait sur les crédits carbone. De nombreuses sociétés de notre portefeuille ont établi des cibles de réduction des émissions de carbone, et les crédits de carbone sont un moyen d'atteindre ces cibles. Cette séance visait à expliquer à notre équipe de placement ce que sont les crédits carbone, la façon dont les entreprises les utilisent et les problèmes qui en découlent.

À la suite de l'adoption généralisée de l'Accord de Paris, les pays et les entreprises se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans le but de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C

au-dessus des niveaux préindustriels. Pour ce faire, les émissions doivent être réduites de 45 % d'ici 2030 et nous devons atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Les sociétés peuvent atteindre leurs cibles de décarbonisation en réduisant les émissions dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement ou en achetant des crédits carbone.

CRÉDITS CARBONE POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS.



OBJECTIFS D'ÉMISSION

Les entreprises peuvent atteindre leurs objectifs de décarbonisation en réduisant les émissions dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement, ou en achetant des crédits carbone.

Que sont les crédits carbone?

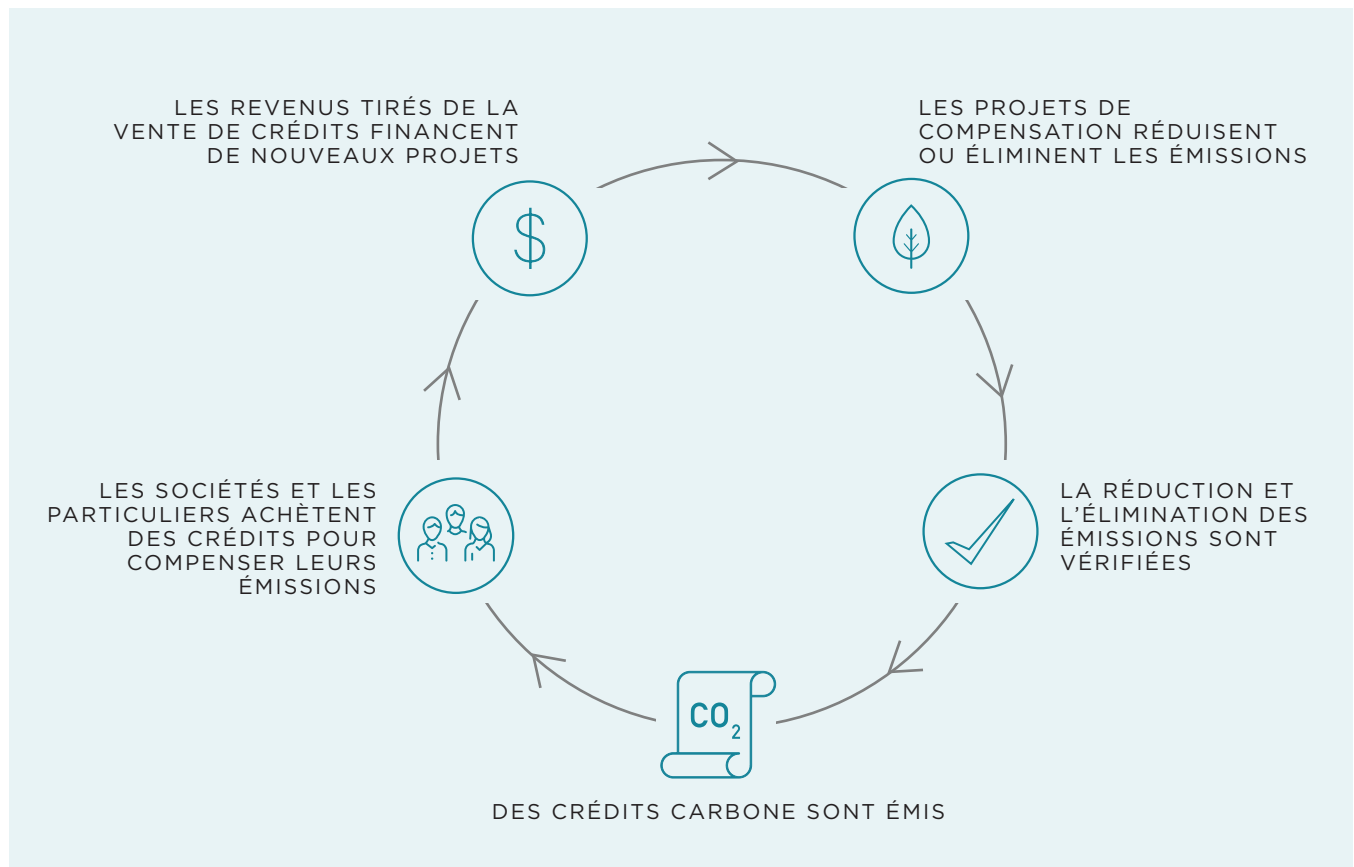
Un crédit carbone est un instrument négociable qui atteste qu'une tonne de CO₂ (ou d'un GES équivalent) a été réduite ou retirée de l'atmosphère.

Les compensations carbone sont produites par des initiatives comme des projets d'énergie renouvelable visant à remplacer les combustibles fossiles, des projets de reboisement et des projets de captage du carbone. Ces projets sont vérifiés par des agences de vérification de compensation carbone comme Verra et Climate Action Reserve. Une fois vérifié, le projet peut

émettre des crédits carbone équivalant à la quantité d'émissions réduites ou retirées de l'atmosphère. Ces crédits négociables sont achetés par des entreprises et des particuliers pour compenser leurs propres émissions en finançant des réductions d'émissions ailleurs. Ce processus est illustré dans la figure 3.

Le concept des crédits carbone repose sur le principe que leur utilisation facilite le flux de capitaux vers la forme la plus efficace et la moins coûteuse de réduction des émissions, qui devrait réduire les émissions plus rapidement que les organisations et les particuliers qui le font eux-mêmes.

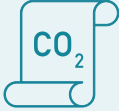
FIGURE 3



Marchés de crédits carbone

Il existe deux types de marchés de crédits carbone : les marchés du carbone fondés sur la conformité (aussi appelés marchés de plafonnement et d'échange) et les marchés volontaires du carbone. (Voir la Figure 4).

FIGURE 4

Marchés du carbone fondés sur la conformité		Marchés volontaires du carbone
Ces marchés sont créés par les gouvernements et d'autres organisations supranationales pour réglementer et limiter les émissions de carbone sur leur territoire.		Il s'agit de marchés largement non réglementés où les crédits sont vérifiés par des organismes indépendants, comme Verra, Climate Action Reserve et American Carbon Registry.
L'organisme émetteur accorde des droits d'émission limités aux sociétés des secteurs émettant le plus de carbone. Ce bassin d'allocations est réduit au fil du temps.		Il n'y a pas de limite au nombre de crédits émis, et ceux-ci peuvent être achetés par toute société ou tout particulier.
Les crédits sont normalisés et peuvent être négociés sur des bourses. Les sociétés qui émettent moins que leur allocation peuvent vendre des crédits à des sociétés qui émettent davantage de GES. Cela incite les entreprises à réduire leurs émissions.		Les crédits ne sont pas normalisés et peuvent être négociés hors cote. Les sociétés et les particuliers achètent volontairement des crédits pour compenser leurs émissions.
Il existe 30 marchés fondés sur la conformité à l'échelle mondiale, évalués à 909 milliards de dollars en 2022. Le Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE) représente 87 % de la valeur marchande.		Bien que ce plus petit marché ait été évalué à 2 milliards de dollars en 2022, on estime qu'il atteindra plus de 500 milliards de dollars d'ici 2050 ² .
Le prix moyen d'un crédit du SEQE-EU était de 83 \$ la tonne en 2022.		Le prix moyen des crédits du cadre REDD+ (foresterie) est inférieur à 10 \$ la tonne.

² Source : Rapport de 2022 de Bloomberg NEF sur les perspectives à long terme de la compensation carbone.

Enjeux liés aux crédits carbone volontaires

Les marchés volontaires ont fait l'objet de critiques au cours de la dernière année. Une [enquête](#) menée en 2022 par le Guardian, en collaboration avec deux autres organisations de journalisme d'enquête, a révélé que plus de 90 % des crédits de forêt tropicale de Verra (parmi les plus couramment utilisés par les entreprises) sont largement sans valeur et n'entraînent pas de réduction des émissions de carbone. D'autres organismes de presse et ONG ont publié des constats similaires sur les crédits carbone.

Le principal problème auquel font face les crédits est l'absence d'additionnalité. Dans ce contexte, l'additionnalité signifie que les réductions ou les éliminations d'émissions n'auraient pas eu lieu sans les revenus tirés de la vente de crédits carbone. Cette additionnalité est essentielle à la crédibilité des crédits carbone.

La majorité des crédits volontaires prennent la forme d'émissions évitées. À titre d'exemple, des crédits sont émis pour protéger les forêts contre les coupes. Ces crédits ne seraient additionnels que s'il y avait une menace imminente pour la forêt. Toutefois, en réalité, la plupart de ces forêts ne sont pas menacées et, par conséquent, il n'y a pas d'additionnalité. L'enquête du Guardian a révélé que les menaces pesant sur les forêts avaient été exagérées de 400 % en moyenne pour les projets de Verra et que 94 % des crédits n'avaient aucun effet sur le climat.

Une [enquête menée en 2022 par Bloomberg](#) sur les crédits carbone liés aux énergies renouvelables a révélé que la plupart des 215 000 crédits examinés n'étaient pas crédibles. Il s'agissait de crédits bon marché de qualité inférieure qui n'ont pas permis d'éviter ou de réduire les émissions. Encore une fois, il s'agit d'une question d'additionnalité. Bon nombre de ces crédits ont été produits après que les énergies solaires et éoliennes aient été établies comme les sources d'énergie les moins chères dans la plupart des pays et, par conséquent,

la vente de crédits pour financer de tels projets n'a pas procuré d'avantages supplémentaires. L'enquête de Bloomberg a révélé que ces crédits d'énergie renouvelable superflus s'élevaient en moyenne à 2 \$ la tonne et étaient encore moins coûteux que les crédits forestiers (également superflus), qui s'élevaient en moyenne à 6 \$ la tonne.

Le manque de transparence est un autre problème auquel font face les crédits volontaires. Souvent, il n'y a pas suffisamment d'information sur le montage et les méthodologies des crédits carbone. Les acheteurs ne peuvent souvent pas vérifier l'incidence des crédits qu'ils achètent. Il existe également un manque d'information sur la structure des prix et sur la part des fonds qui est réellement consacrée aux projets, les intermédiaires étant parfois les principaux bénéficiaires, comme le souligne [cet article](#) du Financial Times.

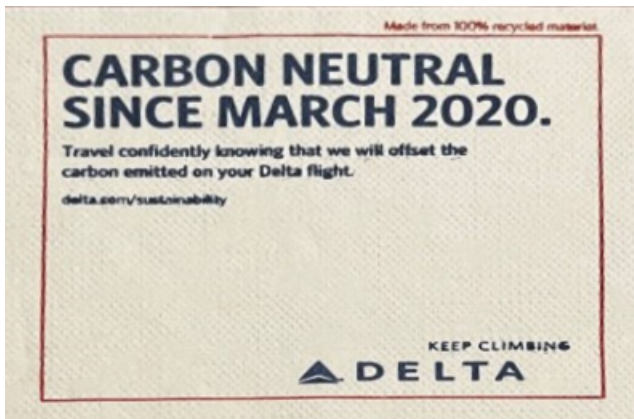
Parmi les autres enjeux, mentionnons le manque de permanence (p. ex., les crédits pour la protection des forêts qui peuvent être ravagées par des feux de forêt), l'absence de normalisation, les répercussions sociales négatives (y compris les questions de droits de la personne, comme les relocalisations forcées) et l'absence de réglementation.

Conséquences pour les placements

La récente couverture médiatique et les controverses entourant le secteur des crédits carbone volontaires ont mis en lumière les sociétés qui utilisent ces crédits pour atteindre la carboneutralité et des cibles d'émissions nettes nulles. Depuis l'adoption de l'Accord de Paris, plus de 70 pays et plus de 4 000 sociétés ont établi des cibles de carboneutralité. Les sociétés ont établi ces cibles pour diverses raisons, notamment pour devancer la conformité réglementaire, pour répondre aux attentes des parties prenantes, pour attirer et fidéliser des employés et pour atténuer les risques. Toutefois, selon le [Net Zero Tracker](#), un consortium de

recherche indépendant, plus de 90 % des cibles des pays et 48 % des cibles des sociétés ne précisent pas si des compensations seront utilisées dans leurs plans vers la carboneutralité.

Le recours aux crédits carbone superflus risque de nuire à la réputation des sociétés. Ces entreprises pourraient même être visées par des poursuites pour écoblanchiment, ce qui aurait une incidence financière directe. Plus tôt cette année, Delta Airlines (qui n'est pas une société détenue dans le portefeuille de Burgundy) a fait l'objet d'un recours collectif de la part des consommateurs. La poursuite alléguait que l'affirmation de Delta selon laquelle elle est le « premier transporteur aérien carboneutre au monde » est fautive et trompeuse, car elle dépend fortement des crédits carbone superflus. Parmi les éléments de preuve présentés, mentionnons une serviette de table (ci-dessous) remise aux voyageurs sur laquelle était inscrite cette affirmation de la société.



Source : Document du recours collectif.

"Carboneutre depuis mars 2020. Voyagez en toute confiance en sachant que nous compenserons les émissions de carbone générées par votre vol Delta."

À la suite de la séance de formation, nous avons discuté avec certaines de nos sociétés en portefeuille de leurs cibles de carboneutralité et de l'utilisation de crédits volontaires.

Conclusion

Bien que le secteur des crédits volontaires soit aux prises avec des problèmes liés aux crédits superflus, certains segments du marché produisent des crédits de grande qualité. Ils se trouvent habituellement dans le secteur de l'élimination du carbone au moyen de technologies comme le captage direct de l'air. Le coût moyen de ces crédits est supérieur à 500 \$ la tonne (les crédits superflus coûtent habituellement moins de 10 \$ la tonne), ce qui reflète plus fidèlement le coût réel de la réduction des émissions de carbone. Étant donné le risque d'atteinte à la réputation découlant de l'utilisation de crédits superflus, les sociétés qui souhaitent utiliser des crédits carbone à l'avenir devront probablement payer davantage pour ces crédits de qualité supérieure. Dans la quête mondiale de réduction de nos émissions de carbone, toutes les avenues devraient être explorées. Un secteur des crédits carbone bien fonctionnel et bien réglementé pourrait encore avoir un rôle à jouer.

Toutefois, vous voudrez peut-être lire les modalités avant d'acheter ces compensations des transporteurs aériens pour l'instant. **B**

Mise en garde

Ce rapport n'est présenté qu'à titre informatif et ne doit pas être considéré comme un conseil en matière de placement, une recommandation ou de la sollicitation. Cette mise à jour ne tient pas compte des objectifs, des contraintes et des besoins financiers uniques des investisseurs. Les renseignements contenus dans le présent rapport représentent l'opinion de Gestion d'actifs Burgundy Ltée (Burgundy) ou de ses employés à la date de publication. Burgundy n'assume aucune obligation de réviser ou d'actualiser quelque renseignement que ce soit pour tenir compte de nouveaux événements ou circonstances, bien que le contenu puisse être mis à jour de temps à autre, sans préavis. Le contenu du présent document comprend des informations exclusives de Gestion d'actifs Burgundy Ltée et est réservé au destinataire. Ce rapport ne doit pas être distribué sans le consentement de Burgundy.

Les investisseurs doivent noter que leurs placements ne sont pas garantis, que leurs valeurs fluctuent fréquemment et que les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Les énoncés prospectifs sont fondés sur des tendances et des événements historiques et peuvent différer des résultats réels. En aucun cas, les commentaires fournis ne vous suggèrent d'anticiper le marché, de quelque façon que ce soit. Les placements sur des marchés étrangers peuvent comporter certains risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux incidences fiscales défavorables, à la réglementation et aux conditions économiques et politiques.

Certains titres sont utilisés comme exemples. Tous les chiffres mentionnés sont des approximations seulement. La liste des sociétés et des sujets de discussion présentée n'est pas exhaustive et n'est fournie que pour illustrer la philosophie et l'approche de placement de Burgundy en matière d'évaluation des facteurs ESG. Les placements décrits ici ne font pas état de tous les titres acquis, vendus ou recommandés pour nos clients des services-conseils ou détenus dans le cadre d'une stratégie globale offerte par Burgundy. Puisque les portefeuilles Burgundy effectuent des placements concentrés dans un nombre limité de sociétés, la variation de la valeur d'un titre peut avoir un effet marqué sur la valeur du portefeuille. Une liste complète des titres est disponible sur demande.

Les titres des fonds communs canadiens gérés par Burgundy ne seront pas vendus à des personnes résidant à l'extérieur du Canada, à moins que ces ventes soient autorisées par les lois du territoire de compétence en question. Burgundy offre des services-conseils en placement discrétionnaires à des particuliers et des investisseurs non canadiens (y compris des personnes des États-Unis), là où la loi le permet.

En ce qui concerne la distribution au Royaume-Uni, le contenu de la présente communication n'a pas été approuvé par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de la loi intitulée UK Financial Services and Markets Act 2000. Cette communication n'est fournie et ne s'adresse qu'aux personnes du Royaume-Uni dont on croit raisonnablement qu'elles peuvent recevoir un tel document promotionnel de la part d'une personne autorisée conformément à une exemption en vertu de l'article 49 de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005. Ces personnes comprennent a) des personnes morales, des sociétés en nom collectif et des associations non constituées en personnes morales détenant un actif net d'au moins 5 millions de livres sterling, et b) des fiduciaires d'une fiducie comptant un actif brut (c.-à-d. l'actif total détenu avant déduction du passif) d'au moins 10 millions de livres sterling ou détenant un actif brut d'au moins 10 millions de livres sterling à tout moment au cours de l'année précédant cette communication. Cette communication n'est pas destinée à des organisations ne répondant pas à ces critères ou à qui elle ne peut être légalement transmise, et n'est pas mise à leur disposition. De telles organisations ne doivent pas s'appuyer sur cette communication de quelque manière que ce soit.

Toronto

La tour Bay Wellington, Place Brookfield,
181, rue Bay, bureau 4510,
case postale 778
Toronto, ON M5J 2T3

Téléphone : (416) 869-3222
Sans frais : 1 (888) 480-1790
Télécopieur : (416) 869-1700

Montréal

1501, avenue McGill College, bureau 2090
Montréal, QC H3A 3M8

Téléphone : (514) 844-8091
Sans frais : 1 (877) 844-8091
Télécopieur : (514) 844-7797

Vancouver

999, rue Hastings ouest, bureau 1810
case postale 33
Vancouver, BC V6C 2W2
Suite 1810, PO Box 33

Téléphone : (604) 638-0897
Sans frais : 1 (833) 646-6807

Nous joindre :

info@burgundyasset.com
burgundyasset.com

GESTION D'ACTIFS
BURGUNDY